

# Robespierre et la « Mère de Dieu »

G. Lenotre



Exporté de Wikisource le 18/12/2013

# **TABLE DES MATIÈRES**

## **Chapitre I**

LA MONTÉE

## **Chapitre II**

LA VOYANTE

## **Chapitre III**

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

## **Chapitre IV**

LA REVANCHE DE ROBESPIERRE

## **Chapitre V**

LA SÉQUELLE DE ROBESPIERRE

## **Chapitre VI**

LA NUIT DU 10

*À Monsieur André BELLESSERT  
en témoignage de reconnaissante amitié.  
G. L.*

## I

### LA MONTÉE

La tignasse déchevelée et tombante, le nez évasé, la bouche mince, le regard assuré d'un contremaître vigilant, fier de son métier, et qui, pour s'offrir au crayon du portraitiste, loin de passer son bel habit et sa chemise des dimanches, a gardé sa veste fripée, ouverte sur une cravate commune, nouée en bouffante : tel un dessin de l'an II nous montre le menuisier Duplay, qui approchait alors de la soixantaine. Venu jeune à Paris de son Gévaudan natal<sup>[1]</sup>, marié vers 1765 à une honnête fille de Créteil, près de Charenton, Marie-Françoise Vaugeois, un peu plus âgée que lui, à la vérité, mais issue de trois générations de menuisiers<sup>[2]</sup>, Duplay avait gagné l'aisance par trente années d'ordre et de labeur irréprochable. De son mariage étaient nés cinq enfants, dont quatre filles ; le garçon, prénommé Maurice, comme son père, commençait, en 1790, ses études au collège d'Harcourt<sup>[3]</sup>. Duplay avait, en outre, recueilli les deux orphelins de son frère, Jacques et Simon, qu'il employait comme ouvriers.

Tout ce petit monde marchait à la baguette : le menuisier, très brave homme, affectait la sévérité d'un père du répertoire ; sa femme, – le modèle des ménagères, – connaissait la valeur du temps et ne tolérait pas qu'on le gaspillât ; ses quatre demoiselles, bien élevées chez les religieuses de la Conception, étaient dressées aux soins domestiques : elles apparaissent, dans le mémorial de famille, épluchant les légumes, préparant les repas, lessivant et repassant le linge ; il semble bien qu'elles n'étaient assistées, dans ces occupations, par aucune servante ; mais une ouvrière à la journée, Françoise Calandot, venait de temps à autre, de Choisy-le-Roi, pour « raccommoder<sup>[4]</sup> ». C'est à Choisy que s'étaient fixés depuis longtemps tous les parents de madame Duplay, attirés là par les grands travaux entrepris sous Louis XV au château royal. Son père, le menuisier de Créteil, y était mort ; son frère, Jean-Pierre Vaugeois, menuisier comme tous ses ancêtres, s'y était installé en 1749 ; sa sœur Marie-Louise y avait épousé le fermier du bac de la Seine, emploi lucratif et considéré.

Par les beaux dimanches de l'été, l'établi chômant, les Duplay s'embarquaient

sur le coche ou dans la patache et allaient passer la journée à Choisy. On dînait chez l'oncle Jean-Pierre, qui possédait maison confortable, jardin et basse-cour<sup>[5]</sup> ; on faisait visite à la tante Duchange, qui ne sortait pas de chez elle, étant paralysée depuis plusieurs années<sup>[6]</sup>, et on se promenait dans les délicieux jardins du château, en terrasse au bord de la Seine. Les deux beaux-frères, Duplay et Vaugeois, étaient très unis : même honorabilité, même réussite, même satisfaction du devoir accompli ; nés tous deux d'humbles ouvriers, ils s'étaient élevés à force de travail et pouvaient, non sans orgueil, se flatter que leurs filles feraient de bons mariages, et que leurs fils seraient des bourgeois.

La maison qu'occupait Duplay, rue Saint-Honoré, appartenait aux religieuses de la Conception ; elle était située en face de l'Assomption, très proche du Manège des Tuileries, où l'Assemblée nationale s'installa, au mois d'octobre 1789, et ce voisinage donnait à ce coin de Paris une animation extraordinaire. Quelques semaines plus tard, les Pères Jacobins, dont le monastère se trouvait un peu plus bas dans la même rue, offrirent un local de leur couvent à MM. les députés pour s'y réunir le soir et y causer de leurs affaires, et ceci encore contribuait au renom révolutionnaire du quartier. Les clubs étaient en grande vogue ; cette innovation faisait fureur ; mais la réputation de celui qui siégeait aux Jacobins éclipsa bientôt tous les autres. Après moins d'un an d'existence, il comptait plus de mille membres : il suffisait, pour en faire partie, d'être présenté par cinq d'entre eux, et de payer une cotisation annuelle de 24 livres<sup>[7]</sup>. Le menuisier Duplay s'y fit inscrire : non point qu'il se fût jamais occupé de politique, ni qu'il eût la prétention d'éclairer de ses lumières les représentants du peuple ; mais il trouvait, à quelques pas de chez lui, outre un spectacle d'une nouveauté stimulante, l'occasion de voir et d'entendre les orateurs dont les gazettes célébraient les louanges. Il coudoyait là, en égaux, Bailly, Barnave, les Lameth, Pétion, Mirabeau, Dupont, Brissot, Robespierre, sans compter le duc de Chartres et le vicomte de Noailles, fréquentations flatteuses qu'il payait, il est vrai, du pesant ennui d'interminables harangues sur les questions les plus abstruses de la tactique parlementaire.

Un soir, le dimanche 17 juillet 1791, Paris était en rumeur ; le bruit se répandait d'une terrible échauffourée qui venait de se produire au Champ de Mars, entre la garde nationale et la foule. Il y avait des morts et des blessés, et l'on accusait la Cour de ce coup de force ; même la loi martiale étant proclamée, on redoutait, pour la nuit prochaine, l'arrestation des plus fameux patriotes. La séance, aux Jacobins, fut chaude ; une cohue menaçante emplissait la rue Saint-Honoré ; des applaudissements, des sifflets, des huées accueillirent à leur sortie, vers onze heures du soir<sup>[8]</sup>, les membres du club. Les troupes de La Fayette, fort

excitées, revenaient du Champ de Mars et invectivaient, en passant, contre l'autre des « frères et amis ». Duplay aperçut Maximilien Robespierre, se faufilant pour se soustraire aux manifestations menaçantes ; il venait de l'entendre, quelques instants auparavant, « verser dans le sein de la société les chagrins qu'inspiraient aux patriotes les affreux événements de la journée<sup>[9]</sup> ». Il l'aborda, l'invita à se réfugier dans sa maison toute voisine. Robespierre ne connaissait pas Duplay ; pourtant, inquiet de ne pouvoir regagner sans malencontre son lointain logis de la rue de Saintonge, au Marais, il accepta l'offre de ce généreux citoyen, et, quelques minutes plus tard, il se trouvait hors de danger.

C'était acte de courage d'attirer chez soi un hôte aussi compromettant. Soit que Duplay eût cédé spontanément, en brave homme, au désir d'obliger, soit qu'il ne fût pas insensible à l'honneur d'héberger l'un des champions de la liberté, il n'envisagea point les désavantages éventuels de son imprudence et, le lendemain, comme Robespierre s'apprêtait à partir, ses hôtes d'une nuit insistèrent pour le garder. La maison était grande ; ils avaient une modeste chambre à lui donner, en attendant qu'un des logements qu'ils sous-louaient se trouvât libre ; il serait là commodément, tout près des Jacobins et de l'Assemblée ; s'il consentait à partager les repas de la famille, sa vie se trouverait grandement simplifiée. L'offre était tentante, Robespierre l'accepta à titre provisoire<sup>[10]</sup> ; on envoya chercher sa malle, et il s'établit dans une petite pièce, au premier étage, ouvrant au levant, sur la cour, au-dessus du hangar où travaillaient les ouvriers.

On imagine le branle-bas de cette installation, dans cette maison Duplay, où jamais rien d'anormal n'était arrivé ; la curiosité discrète des jeunes filles à l'égard de cet étranger, jeune, célèbre, un peu mystérieux ; la satisfaction du menuisier qui, maintenant, allait faire figure aux Jacobins ; l'empressement de la maman Duplay, tacitement flattée de l'ébahissement du voisinage. On n'eût rencontré parmi eux que des incrédules, en leur prédisant que ce locataire si simple, si peu exigeant, s'accommodant de tout, et qui ne possédait que quelques hardes, des papiers et des livres, apportait le désastre à l'heureuse famille qui l'accueillait sans défiance. Avant trois ans accomplis, ce sera, pour le père, la ruine et le veuvage ; pour l'une des filles, le deuil ; pour une autre, le délaissement sans fin ; pour la mère, la mort ; pour tous leurs parents et leurs amis, la persécution, la prison et la misère.

Lui, dans cet intérieur paisible où chacun s'ingéniait à lui plaire, découvrait un bien-être jusqu'alors ignoré ; jamais il n'avait goûté les calmes douceurs de la

vie de famille ; aussi loin que se reportait sa mémoire aigrie, il ne gardait souvenir que d'amertumes et d'humiliations. Sa naissance même, il le savait, n'avait pas été désirée : son père, François de Robespierre<sup>[11]</sup>, avocat au Conseil d'Artois, ayant séduit la fille d'un petit brasseur du faubourg Ronville, à Arras, l'épousa, au grand dépit de ses parents, pour éviter un scandale dont la menace était manifeste. Maximilien vit le jour quatre mois sans plus après ce mariage<sup>[12]</sup>, dont naquirent quatre autres enfants ; le dernier, qui ne vécut pas, coûta la vie à sa mère<sup>[13]</sup>.

Un drame ténébreux se greffe sur la mort prématurée de madame de Robespierre ; son mari se refuse à signer l'acte de décès au registre de la paroisse Saint-Aubert ; il n'assiste pas au service funèbre, ni à l'inhumation dans l'église paroissiale<sup>[14]</sup>. Soit que son deuil eût égaré sa raison, soit que l'influence de sa compagne eût jusqu'alors réprimé une bizarrerie naturelle désormais sans frein, il cesse de plaider, végète dans l'inaction pendant plusieurs mois, quitte Arras, délaissant ses quatre enfants sans ressources et va s'installer à Sauchy-Cauchy, près de Marquion, où il exerce l'office de bailli du seigneur du lieu. Au bout de six mois, il revient à Arras, y vit quelque temps oisif, emprunte 700 livres à ses sœurs Eulalie et Henriette, très pieuses et dévotes filles dont l'avoir est des plus modiques, disparaît de nouveau pendant deux ans, sans qu'il soit possible de percer le mystère de sa retraite. On le reverra, en octobre 1768, implorant un subside de sa vieille mère, retirée, depuis son veuvage, au couvent des Dames de la Paix, et l'obtenant bien probablement, car, à cette même date, il renonce, « tant pour lui que pour sa postérité », à ses droits sur toute succession éventuelle<sup>[15]</sup>. Ayant ainsi compromis l'avenir de ses enfants, François de Robespierre s'expatria et s'établit à Mannheim, dans le Palatinat rhénan<sup>[16]</sup>.

Dès les premières escapades de ce père singulier, on assura le sort des quatre petits abandonnés. Les tantes Eulalie et Henriette se chargèrent des deux fillettes, Charlotte, âgée de quatre ans en 1764, et Françoise, plus jeune de dix-huit mois. Le grand-papa Carrault, le brasseur du faubourg Ronville, prit chez lui les deux garçons, Augustin-Bon, dit *Bonbon*, baby d'un an et demi, et Maximilien qui venait d'avoir six ans. Placide et appliqué, le coussin aux genoux, le fuseau aux doigts, celui-ci faisait déjà très habilement de la dentelle<sup>[17]</sup>.

Dès qu'il sut lire et écrire, il suivit comme externe les classes du collège où, sous la direction de l'évêque, des prêtres séculiers instruisaient gratuitement les enfants de la ville. Ses camarades déclaraient son caractère « détestable » et supportaient mal « son envie démesurée de dominer<sup>[18]</sup> » ; mais à cette vanité précoce il devait une grande ardeur au travail et une sorte d'opiniâtreté à

conquérir la première place. Au vrai, il souffrait de la compassion qu'inspirait son malheur ; peut-être aussi la grand-maman Carrault, bien intentionnée, mais grondeuse, l'exhortait-elle sans détours à reconnaître par son zèle à l'étude les sacrifices qu'elle s'imposait. Si l'enfant, avec sa susceptibilité aux aguets, surprit l'un de ces tiraillements, l'un de ces marchandages fréquents dans les petits ménages dont une dépense supplémentaire grève le modeste budget, voilà expliquées sa morosité précoce et sa farouche tendance à l'isolement. Il n'avait pas de maman pour deviner sa peine et la dissiper d'une câlinerie.

Un inventaire très détaillé permet de connaître le décor des premières années de Robespierre : la maison Carrault, au faubourg Ronville, n'avait rien d'une bonbonnière ; dans la pièce basse où l'on entrait, une table de marbre, une toile cirée, un lit à rideaux de toile peinte ; la *salle* voisine contenait deux lits à piliers, avec rideaux de serge verte, un fauteuil et une chaise. Au-dessus, une petite chambre, – celle de Maximilien, peut-être, – avec un lit de sangle et « du grain » ; du grain encore dans l'antichambre ; et, près de la cuisine, deux garde-robes en bois de chêne renfermant la faïence, le linge et les hardes de toute la famille : culottes de nankin ou de drap, chapeaux, perruques ; et, partout, des fourneaux et autres instruments de brasserie<sup>[19]</sup>. C'est là que, durant cinq ans, chaque soir, au retour du collège, dans le va-et-vient des ouvriers et des clients, l'orphelin faisait ses devoirs et étudiait ses leçons ; ses amusements n'étaient pas bruyants ; sa sœur Charlotte écrit « qu'il partageait rarement les jeux et les plaisirs de ses condisciples » ; il aimait à être seul « pour méditer à son aise » et passait « des heures entières à réfléchir<sup>[20]</sup> ». Quant à la maison « pleine de volières » dont on a parlé<sup>[21]</sup>, c'est une légende : il n'y avait pas une seule volière chez le père Carrault ; il est vraisemblable que Maximilien, sans jouets, sans camarades, se plaisait simplement à apprivoiser les pigeons et les moineaux qu'attiraient en grand nombre les provisions de grain du brasseur.

Malgré son bon vouloir, celui-ci n'avait ni l'intention ni les moyens de faire de son petit-fils « un monsieur » ; d'ailleurs la profession d'avocat, si mal profitable au père et au grand-père de l'enfant<sup>[22]</sup>, lui paraissait peu enviable. Dès que Maximilien serait de force à commencer son apprentissage, Carrault projetait certainement de l'employer à son industrie, soit comme tourailleur, soit comme comptable ; mais les professeurs du collège gémissaient à l'idée qu'un élève si studieux ne poursuivît point ses classes jusqu'aux diplômes ; ses succès répétés excitaient l'intérêt ; des personnes charitables s'entremirent ; ses deux tantes, malgré leur dénuement, tenaient dans la société d'Arras un rang honorable, dû à leurs vertus et à leur piété ; elles intercédèrent pour leur neveu auprès d'un chanoine de la cathédrale, M. Ayme<sup>[23]</sup>, l'évêque lui-même intervint

et obtint pour le petit Robespierre l'une des quatre bourses à l'Université de Paris dont, depuis un temps immémorial, disposait l'abbé régulier de Saint-Vaast, l'un des monastères les plus fameux et les plus puissants de l'Artois. À l'automne de 1769, Maximilien quittait Arras et entrait en cinquième au collège Louis-le-Grand.

On ignore généralement que, depuis 1719, l'enseignement secondaire, aujourd'hui réservé aux seuls enfants des favoris de la fortune, était donné *gratuitement* par l'Université. Ce que l'on payait dans les collèges, c'était « la pension », dont le prix variait suivant le train et les exigences de chacun : certains jeunes seigneurs amenaient au collège plusieurs domestiques et y vivaient quasi somptueusement ; les boursiers étaient défrayés de tout, logés, nourris, instruits sans qu'il leur en coûtât un écu ; seul l'entretien du linge et des vêtements restait à la charge des parents ou protecteurs.

Quoiqu'il soit difficile de lire dans l'histoire d'un écolier représenté par les uns comme un phénomène de douceur et de soumission, par les autres comme un jeune tigre déjà féroce et rêvant de sang, aiguisant ses crocs pour déchirer ses bienfaiteurs, il est incontestable que, au cours des sept années durant lesquelles il suivit les cours du grand collège parisien, la ténacité de Robespierre au travail ne se relâcha pas un seul jour ; ses succès, du reste, témoignaient de son application. Il paraît non moins certain que les aspérités de son caractère ne lui conciliaient pas l'amitié de ses camarades ni la confiance de ses maîtres ; tout n'est pas faux dans les souvenirs de l'un de ceux-ci<sup>[24]</sup>, qui publia, en émigration, sous un pseudonyme, une *Vie de Robespierre*, partielle comme un réquisitoire. Il nous montre le laborieux enfant « infatué de sa propre excellence », et se tenant à l'écart de ses camarades ; « souvent, pendant les récréations particulières qui se prenaient dans les salles d'études, on le laissait seul et il avait la constance de rester ainsi des heures entières », affectant « de se suffire à lui-même » et préférant aux divertissements tapageurs « les sombres rêveries et les promenades solitaires<sup>[25]</sup> ».

– « Si, dans sa classe, il était nommé à la première place, il allait s'y asseoir sans empressement et comme au seul endroit qui convînt à ses talents. » – « Il parlait peu, ne le faisant que quand on semblait l'écouter, et toujours d'un ton décisif<sup>[26]</sup>. » Peut-être cette arrogance dissimulait-elle la honte qu'il éprouvait de sa pauvreté. Qui sait si le pauvre abandonné ne souffre point de n'être pas « comme les autres » ; s'il ne rougit pas de ses habits déchirés et de ses souliers éculés ? Personne n'y pense, que lui, parce qu'il redoute les affronts.

Bien que le collège hébergeât un très grand nombre de boursiers, – 600, dit-

on, – si Robespierre était un des plus laborieux, il était aussi l'un des plus besoigneux : les grands-parents Carrault pensaient avoir « fait leur part » ; ses deux bonnes tantes d'Arras étaient trop pauvres pour lui envoyer quelque subside ; elles devaient même renoncer à garder chez elles leurs nièces, Charlotte et Françoise, dont l'entretien devenait une trop lourde charge ; elles obtinrent pour les deux fillettes, – toujours par l'entremise du clergé, – des bourses dans une maison religieuse de Tournay, où les filles pauvres étaient « instruites à lire et à écrire, à lacer et à coudre jusqu'à ce qu'elles fussent en mesure de gagner de quoi vivre<sup>[27]</sup> ». De son côté, malgré les charités de l'évêque, de l'abbé Aymé, ses protecteurs d'Arras, et celles d'un chanoine du chapitre de Notre-Dame de Paris, M. Delaroche, qui, dans les premiers temps du séjour de Robespierre à Louis-le-Grand, lui servait de correspondant, l'écolier était presque réduit à l'indigence. Soucieux de ne point faire tache parmi ses condisciples plus aisés, « il s'offrait la dépense d'un perruquier » et il n'était pas rare « de lui voir, avec une frisure élégante, des chaussures ou des vêtements percés<sup>[28]</sup> ». On cite une lettre de lui au sous-principal du collège par laquelle il confesse, en termes rogues, son dénuement : « il n'a point d'habit et manque de plusieurs choses sans lesquelles il ne peut se présenter chez l'évêque d'Arras, de séjour à Paris<sup>[29]</sup>. »

Est-ce parce qu'il était le plus pauvre, est-ce en récompense de ses succès qu'il fut choisi par ses supérieurs pour complimenter Louis XVI, quand celui-ci vint un jour visiter Louis-le-Grand ? On profita de cette circonstance pour payer au jeune étudiant un habit « afin qu'il pût se présenter décentement » ; et il débita sa harangue, que le Roi, dit-on, écouta d'un air de bonté. Tous deux devaient se rencontrer un jour...

À l'époque des vacances qui, chaque été, ramenaient Robespierre à Arras pour deux mois, il retrouvait sans doute sa petite chambre à la brasserie Carrault<sup>[30]</sup> ; mais c'est chez le charitable chanoine Aymé qu'il prenait ses repas. Ce qui confond, ce qui demeure inexplicable, c'est que, en juillet 1771, son père, disparu depuis près de trois ans, venait de se réinstaller à Arras où il séjourna plusieurs mois ; ayant repris sa place au barreau, il plaida dix-sept affaires<sup>[31]</sup>. Il paraît invraisemblable qu'il ne vît pas ses enfants. Charlotte Robespierre s'étendra plus tard en termes émus sur les grandes joies que lui procuraient les vacances et taira soigneusement son propre séjour à l'hospice où elle passa onze années<sup>[32]</sup>, pourtant elle ne soufflera mot de ce retour de son père, qu'elle assure « n'avoir jamais revu depuis la mort de sa mère ». Quel secret cachent ses restrictions sur des faits très frappants pour une fille qui se peint si affectueuse et

si sensible ? À quel mobile, à quelle consigne obéissait donc ce père intermittent ? N'était-il pas de ces « voyageurs inconnus », dont parle Louis Blanc, « qu'on voyait séjourner dans les villes à l'approche de la Révolution », et dont « la présence, le but, la fortune étaient autant de problèmes » ? Tant que cette énigme demeurera sans solution, on ne pourra se flatter d'avoir pénétré les dessous de l'étonnante histoire de Maximilien Robespierre.

La bourse dont il était titulaire lui conférait le droit de rester à Louis-le-Grand jusqu'au diplôme de médecine, de théologie ou de jurisprudence ; il continua donc d'habiter le collège, logé et nourri gratuitement, durant les quatre années consacrées à ses études de droit. Libre de sortir à sa guise dans cet ensorceleur Paris, si nouveau pour lui et qui dérégla tant d'autres, il vécut, le cœur fermé et sans jeunesse, harcelé par son idée fixe de prédominance. Il occupait les loisirs que lui laissait la Faculté à étudier la procédure chez le procureur Aucante, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie<sup>[33]</sup>.

Le 15 mai 1781, il passait avec succès sa licence et, le 2 août suivant, était reçu avocat au Parlement de Paris. Mais comment vivre en attendant les causes lucratives ? Hors du collège qui, depuis douze ans, était son univers, le malheureux se trouvait sans abri et sans pain. Les régents de Louis-le-Grand vinrent une dernière fois à son aide ; son frère, *Bonbon*, qui touchait à ses dix-huit ans, hérita de la bourse et vint prendre au collège la place de son aîné ; et comme les règlements autorisaient les administrateurs à distribuer chaque année l'excédent des revenus de l'institution en secours aux boursiers, Maximilien reçut, comme *exeat*, 600 livres accompagnées d'un certificat des plus élogieux. Ce maigre viatique lui interdisait le séjour de Paris ; il partit pour Arras dans l'intention de s'y fixer.

Les événements survenus dans sa famille nécessitaient d'ailleurs sa présence. Ses tantes, toutes deux presque quadragénaires, s'étaient mariées ; Eulalie avait épousé un ancien notaire, nommé Deshorties, veuf et père de plusieurs enfants ; Henriette s'était unie à un vieux médecin, François Du Rut, dans l'espoir que ce mariage profiterait à ses neveux et nièces dont l'avenir l'épouvantait. Du Rut avait dû s'engager à recevoir dans sa maison Maximilien, lorsque celui-ci aurait terminé ses études<sup>[34]</sup>. La grand'mère et le grand-père Carrault étaient morts et leur fils héritait de la brasserie ; quant aux sœurs de Maximilien, Charlotte et Françoise, revenues de Tournay, elles avaient été recueillies par leurs tantes ; Françoise était morte au printemps de 1780.

Dès le retour de Maximilien, on s'occupa de liquider la succession Carrault. Du Rut fut intraitable ; il exigea le remboursement des sommes jadis empruntées

à sa femme par François de Robespierre. Tout compte fait, il restait à Maximilien pour sa part d'héritage 76 livres 12 sols, à peine de quoi se procurer la robe et la toque qui allaient être son gagne-pain<sup>[35]</sup>.

Cette période de la vie de Robespierre a été présentée par ses apologistes comme une ère d'incessants succès et de réputation grandissante. C'est là quelque peu maquiller la réalité. Le vrai, c'est que ses compatriotes, cœurs généreux et âmes sensibles, s'intéressèrent unanimement à lui, en raison de ses malheurs, de sa pénurie et de sa louable obstination à conjurer le mauvais sort. On s'ingénia à l'assister : il est admis sans retard à plaider devant le Conseil d'Artois ; M. de Madre, l'un des présidents de cette cour, le prend comme secrétaire, et l'évêque d'Arras le nomme juge au tribunal épiscopal, dont la juridiction s'étendait sur une partie de la ville et une vingtaine de paroisses environnantes<sup>[36]</sup>. Assuré ainsi de ne pas mourir de faim, Robespierre se met en ménage avec sa sœur Charlotte et se loge rue du Saumon, refusant l'hospitalité que lui offrent son oncle et sa tante Du Rut, avec lesquels il est déjà en froid. Mais les clients sont rares, les causes de peu d'importance, les honoraires misérables. Vite à bout d'efforts, ayant épuisé ses minces ressources et celles de sa sœur, il est, au bout de l'an, obligé à résipiscence et demande asile aux époux Du Rut qui l'accueillent dans leur maison de la rue des Teinturiers<sup>[37]</sup>.

La chance lui vint par l'entremise de son confrère Buissart, avocat moins soucieux de succès d'audience que de recherches scientifiques. Buissart collaborait régulièrement au *Journal de physique* et correspondait avec plusieurs savants ou soi-disant tels, au nombre desquels un habitant de Saint-Omer, M. de Vissery, redoutable inventeur qui se flattait d'avoir trouvé le moyen « de faire respirer à un plongeur au fond de l'eau un air frais et fortifiant », ce qui permettait de « marcher avec sûreté dans les eaux les plus profondes ». Vissery, enthousiasmé par la découverte de Franklin, avait élevé sur sa maison un paratonnerre, machine étrange et terrifiante, composée d'un « globe foudroyant armé de dards en différents sens » d'où sortait une longue épée menaçant le ciel. Les voisins, pris de peur, obtinrent de l'autorité la démolition de cet appareil ; Vissery dut obéir, mais il interjeta appel au Conseil d'Artois ; Buissart prit la cause en main et jura de la faire triompher. Il s'adresse à tous les physiciens et à tous les juristes connus, au Père Cotte, à Condorcet, à Guyton de Morveau, à l'abbé Bertholon, à Gerbier, à Élie de Beaumont, à Target ; il met en branle l'Académie des sciences, celle de Dijon, celle de Montpellier ; publie un mémoire bourré d'attestations scientifiques et juridiques, si bien que tous les corps savants s'intéressaient déjà, depuis plus d'un an, à l'affaire du paratonnerre audomarois, quand Buissart, auquel revenait tout le mérite, laissa

la gloire à Robespierre en le chargeant de soutenir devant les juges cette cause retentissante.

Les débats s'ouvrirent en mai 1783 : Robespierre, mettant à profit l'occasion, plaida durant trois audiences et remporta un succès triomphal ; son plaidoyer fut imprimé ; des journaux de Paris le signalèrent et M. de Vissery, exultant, fit redresser sur son toit son globe, ses dards et sa lame d'épée<sup>[38]</sup>. Ses voisins ne pouvaient plus, après tant de démonstrations oratoires, mettre en doute l'efficacité bienfaisante des paratonnerres en général ; mais ils gardaient méfiance de la machine hétéroclite imaginée par leur concitoyen : ce qu'ils réclamaient, c'était une expertise, non point rédigée à distance par des savants de Paris, de Dijon, de Montpellier ou d'ailleurs, mais conduite par des spécialistes locaux qui examineraient l'appareil en litige. Sur quoi ils obtinrent satisfaction : les experts, au nombre desquels se trouvaient deux officiers du génie, déclarèrent « à l'unanimité » que le paratonnerre du sieur de Vissery « était érigé contrairement aux règles de l'art et qu'il ne pouvait subsister dans l'état où il se trouvait ». Il fut condamné et abattu<sup>[39]</sup>, Vissery étant mort sur les entrefaites, nul ne réclama ; Buissart n'ébruita pas ce dénouement contrariant ; Robespierre voulut l'ignorer, et ses panégyristes ont fait de même.

Mais on en parla ; on en rit dans le public, et ces railleries nuisirent à « l'avocat du paratonnerre » qui, d'une mauvaise cause, perdue en réalité, s'était fait une réputation dépassant les limites de sa province ; ce piteux épilogue indisposait les magistrats, peu flattés d'avoir été leurrés. Est-ce à cette déconvenue qu'il faut attribuer le peu de confiance que les plaideurs de l'Artois témoignaient à Robespierre ? Son éloquence, prolix et chicaneuse, était mal appréciée : on a sur ce point l'opinion de Carnot qui, jeune officier du génie, alors en garnison à Calais, lui confia la cause d'une vieille servante réclamant un petit héritage. Il vint à Arras pour le procès : c'était la première fois qu'il voyait Robespierre ; celui-ci parla « avec tant de maladresse » que Carnot-Feulins, qui accompagnait son frère, « s'échauffa au point d'oublier qu'il était là en simple spectateur et interrompit l'avocat avec vivacité<sup>[40]</sup> ».

De fait, le cabinet de Maximilien, loin de prospérer, diminuait d'importance d'année en année. En 1782, il tenait, d'après le nombre d'affaires, le septième rang au barreau ; en 1788, il n'occupe que le onzième. L'avocat le plus renommé d'Arras, M. Liborel, s'était retiré ; mais sa retraite ne profita qu'aux concurrents de Robespierre : en cette année judiciaire de 1788, celui-ci vient, avec dix causes, au bas du tableau où M. Dauchez figure en tête avec cent soixante-dix-huit affaires<sup>[41]</sup> ; chiffres qui infirment cette appréciation d'un robespierriste

intrépide écrivant de son héros : « À peine rentré dans sa province, il se place, d'un bond, au premier rang des avocats au Conseil d'Artois<sup>[42]</sup>. » Pourtant il est laborieux, instruit, de vie austère, d'une probité scrupuleuse ; mais sa raideur et sa morgue lui ont aliéné bien des sympathies : il dissimule mal la certitude qu'il a de sa supériorité et l'on sourit du souvenir satisfait qu'il conserve de ses succès scolaires ; il impute à la malveillance de ses confrères les déceptions de son amour-propre ; sa susceptibilité d'enfant s'est aigrie au collège ; elle se mue maintenant en méfiance farouche au moindre soupçon d'épigramme. Introduit par son ami Buissart à l'Académie royale des Belles-Lettres d'Arras, il y est accueilli avec faveur ; ses collègues lui décernent même, en 1786, l'honneur de la présidence ; et voilà que, à la séance publique qui suit son élection, il donne lecture d'un travail de sa façon « sur cette partie de la législation qui règle le sort des bâtards » ; il parle durant sept quarts d'heure ; à peine trouve-t-on le temps d'entendre un nouvel académicien qui doit prononcer, ce jour-là, son compliment de réception. L'Académie, craignant qu'un si dangereux exemple de prolixité ne devienne contagieux, croit prudent d'armer son règlement d'un article limitant à une demi-heure la durée des lectures. Robespierre voit là une critique ; sa présidence se termine par une bouderie ; il s'excusera sèchement « sur ses affaires et sa santé » et, en deux années, il ne reparaitra que huit fois aux séances hebdomadaires ; d'où l'on conclura « que le premier rang est le seul qui lui convient<sup>[43]</sup> ».

Il fut plus fidèle aux Rosati ; mais ceux-ci ne se réunissaient qu'une fois par an, en juin, sous un berceau fleuri aux portes de la ville, pour y dîner gaiement, y boire des vins de choix et chanter des couplets sans prétention. On n'imagine guère, dans cette compagnie de joyeux épicuriens, l'attitude de Robespierre qui était d'humeur chagrine, chantait faux<sup>[44]</sup>, ne buvait que de l'eau, moins peut-être par goût que par économie<sup>[45]</sup>, et s'efforçait néanmoins de se mettre au diapason de ses aimables collègues : ses badinages, à la vérité, sentent la contrainte, ainsi d'ailleurs que les deux ou trois lettres que l'on connaît de lui, adressées à des jeunes femmes d'Arras, et dont la galanterie cherchée a quelque chose d'amer et d'ironique. Ce sont des sémillances de « fort en thème ».

Il a des amis : son confrère Buissart, l'avocat général Foacier de Ruzé, Dubois de Fossex qui, plus tard, sera maire d'Arras, tous trois en situation de l'aider ; mais son acrimonie croissante l'isole de plus en plus ; est-ce dépit, est-ce atavisme ? Son grand-père, qui s'était offert des armoiries, les avait composées de « deux bâtons nouveaux<sup>[46]</sup> », peut-être symboliques ; cet emblème « parlant » d'un caractère indéfectible, aurait pu être adopté par Maximilien ; l'envie, les ressentiments accumulés, lui font prendre en haine cette société monarchique à

laquelle pourtant il doit tout ; non point que dans chacune de ses plaidoiries, il ne célèbre avec emphase « le jeune et sage monarque qui occupe le trône » ; – « la sainte passion du bonheur des peuples qui forme l’auguste caractère » de ce prince chéri ; – ce roi « que le ciel nous a réservé dans sa clémence » ; mais sa maladresse haineuse l’expose à des avanies : un jour, ayant, dans un *factum* imprimé, diffamé, pour le besoin de sa cause, les moines d’Anchin, il est obligé, la rage au cœur, de faire amende honorable, et « sa fureur éclate publiquement à l’audience<sup>[47]</sup> ».

Un peu plus tard, en 1788, les avocats s’étant assemblés en conférence et ayant exclu Robespierre de cette réunion, celui-ci, aveuglé par la colère, lance, sous forme de *Lettre* anonyme<sup>[48]</sup>, « une véritable déclaration de guerre » à ses confrères du barreau et aux procureurs, leurs complices. Ce libelle porte pour épigraphe : – « Il est bien difficile, quelque philosophie que l’on ait, de souffrir longtemps sans laisser échapper quelque plainte » ; et le maladroit déverse sa bile à flots contre « les anciens qui engloutissent toutes les affaires », fermant l’entrée du prétoire aux débutants « qui ne s’efforcent point à leur plaire ou qui ne peuvent y réussir ». Il se désigne lui-même comme étant leur victime, lorsqu’il ajoute : « De quelque talent que les ait doués la nature, quelque goût qu’ils aient pour le travail, ceux-ci doivent se tenir certains de végéter toujours... Triste alternative, sans doute, pour des jeunes gens bien élevés, ou d’être exposés à ne rien faire... ou de ne devoir son labeur qu’à des démarches humiliantes. N’est-il pas bien dur, en effet, d’aller mendier une cause dans l’étude d’un procureur dont l’air et le ton doucereux semblent dire : je vous protège ?... »

Ce trait d’orgueil révolté valait une signature ; au reste personne n’hésita sur la provenance de cette diatribe. M<sup>e</sup> Liborel, le plus qualifié pour y répondre, – c’est lui qui, naguère, avait présenté Robespierre au Conseil d’Artois, – s’en acquitta de bonne encre<sup>[49]</sup>. « Nous ne recevons point parmi nous les calomniateurs et des méchants qui ne distillent que du fiel... Malheur, trois fois malheur à vous qui ne sentez pas la noblesse de la profession dont vous vous dites revêtu ! L’intérêt sordide, l’avidité basse, règnent au fond de votre cœur et la jalousie rampante vous porte à tenter d’asseoir à votre niveau des hommes éclairés, des jurisconsultes désintéressés qui ne doivent la confiance publique qu’à leurs talents et à leurs lumières... Vous n’avez pas à vous plaindre : si ce que vous dites est vrai, vous avez plus qu’il ne faut pour réussir, s’il ne faut pour cela que de la bassesse... » Et comme Robespierre, s’indignant des frais excessifs imposés aux pauvres plaideurs, avait cité ce vers de Racine

... deux bottes de foin, cinq à six mille livres !

Liborel répliquait vertement : « Que cela ne vous effraye point : il y en a pour vous à meilleur marché ; la grande consommation que vous annoncez devoir en faire, vous procurera une diminution... »

Un tel camouflet rendait impossible la situation de Robespierre au barreau et le condamnait soit à quitter Arras, soit, s'il s'obstinait, « à y végéter toute sa vie dans une position voisine du besoin ». L'avenir se présentait tragique ; il venait de louer, – en 1787, – un logement dans une maison de la rue des Rapporteurs, toute voisine de la place de la Comédie ; c'est celle qu'on montre encore comme étant « la maison de Robespierre », quoiqu'il ne l'ait habitée, au plus, que durant deux ans<sup>[50]</sup>. Car une occasion magnifique allait lui être offerte de sortir avec éclat de son irrémédiable discrédit et de fuir cette ville ingrate où il n'avait trouvé, depuis sa naissance, que catastrophes, tristesses, déboires et humiliations.

Quand, à la fin de janvier 1789, on apprit que Louis XVI convoquait l'Assemblée des États de toutes les provinces du royaume pour connaître les souhaits et les doléances du peuple, on eût bien fait rire les habitants d'Arras en leur prédisant que le robin hargneux, dont les démêlés avec ses confrères étaient légendaires, ferait partie de cette auguste députation. Déjà Robespierre s'évertue et, bravant le ridicule, il lance un manifeste *À la nation artésienne*, suivi bientôt d'un *Avis aux habitants des campagnes* et d'un troisième brûlot ayant pour titre *Les Ennemis de la patrie démasqués* ; il se démène, s'agite, il est partout, déclamant contre « l'oppression où gémit la ville d'Arras sous l'autorité de ses magistrats » ; dévoilant un horrible complot « tramé par les hommes ambitieux de l'administration municipale pour perpétuer le régime oppressif sur lequel ils fondent leur autorité, leur fortune et leurs espérances » ; caressant le peuple, excitant les pauvres, usant de tous les moyens, sarcasmes, invectives, calomnies, insinuations, menaces, promesses, hâbleries, se posant en martyr de la liberté, en unique défenseur des opprimés et des humbles ; dénonçant comme hostile à leur cause son protecteur Dubois de Fossex<sup>[51]</sup> ; rédigeant de sa main le cahier des doléances de la corporation des savetiers ; attaquant le gouverneur et les États d'Artois ; s'érigeant en contrôleur des scrutins ; conjurant les naïfs électeurs du Tiers, prêts à tout croire, « d'éviter les pièges grossiers » qui leur sont tendus et de nommer des hommes *incorruptibles*, se désignant lui-même à leurs suffrages par cette épithète dont il fut ainsi le premier à se qualifier.

Les bourgeois d'Arras étaient stupéfaits de la frénésie subite qui secouait ce petit homme, de taille médiocre, d'apparence fluette, malgré de larges épaules, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, au regard indécis, « à l'abord froid et presque repoussant<sup>[52]</sup> », qu'ils avaient connu sournois, certes, mais d'apparence

déférente, et réservée. De le voir tout à coup se ruer en furieux contre les institutions et les magistrats de la province, souffler la révolte aux candides populations des campagnes, beaucoup s'étonnaient, quelques-uns s'inquiétaient ; mais nul ne protesta : les honnêtes gens de ce temps-là, déjà nonchalants et apathiques, préféraient le silence au bruit et la résignation à la bataille ; discrets, d'ailleurs, au point qu'on ne sait pas comment Robespierre fut élu ; l'un<sup>[53]</sup> note « qu'il intrigua » ; l'autre<sup>[54]</sup>, « qu'il cabala fortement » ; un troisième<sup>[55]</sup> écrit : « Pour l'honneur de mon pays, je dois tirer un rideau impénétrable sur tout ce qui s'est passé à l'assemblée dont j'étais scrutateur ; on ne parvint qu'au milieu des rixes, des injures et des déclarations les plus despectueuses... à nommer les députés. » Seul, un facétieux se fit l'écho de l'étonnement unanime ; dans un court persiflage où il comparait les élus de l'Artois, partant pour Versailles, à des chevaux prêts à entrer en piste : après avoir décrit les quatre percherons « lourds, noirs, épais, vrai attelage de roulier », de l'écurie n° 1, – le Clergé ; – les quatre coursiers de race, « vifs, légers, au pied sûr, et superbement dressés » de l'écurie n° 2, – la Noblesse ; – il donne le signalement des huit chevaux de l'écurie n° 3, – le Tiers État, – « bêtes campagnardes, sages, posées, prudentes, excellentes pour le labourage, plus propres au tombereau qu'à la selle » ; il en arrive à Robespierre : – « *l'Enragé*, double bidet à tout crin, emporté, ne connaissant ni le mors, ni la gueule, vicieux comme une mule, rue toujours et n'ose mordre que par derrière, crainte du fouet. On a été surpris de son admission ; mais on le dit destiné à faire le rôle de risible après les rôles brillants que vont fournir les Mirabeau... dont il est dressé à singer grotesquement les allures<sup>[56]</sup>... »

Ceux qui s'apprêtaient à rire s'illusionnaient cruellement.

Dans Versailles bouillonnant et encombré, les députés affluent de tous les points du royaume : riches prélats et grands seigneurs amenant équipage et livrée<sup>[57]</sup>, pauvres curés de campagne, sans argent et sans bagage, ébahis d'être là ; hobereaux, bourgeois, gens de loi, paysans errant à l'aventure dans les solennelles avenues, en quête d'une auberge ou d'un garni<sup>[58]</sup>. L'administration a fait imprimer une liste de 1.200 logements vacants ; mais nombre de Versaillais préfèrent racrocher les arrivants au passage pour spéculer plus aisément sur leur embarras<sup>[59]</sup>. Beaucoup de députés pauvres du Clergé et du Tiers, perdus dans cette grande ville inconnue, se réunissent entre collègues d'une même province pour vivre ensemble économiquement. On trouve facilement des chambres meublées à 40 ou 45 livres par mois ; un écu par jour en plus pour la nourriture<sup>[60]</sup>. On traite pour trois mois, terme le plus long prévu pour la durée

de l'Assemblée des États.

Robespierre, nommé le 26 avril, partit d'Arras au plus tôt le vendredi, 1<sup>er</sup> mai, au soir, car, ce jour-là, les seize élus de l'Artois avaient comparu solennellement devant les trois ordres, réunis dans la grande salle de l'hôpital général, pour y prêter le serment de remplir leur mandat avec fidélité et exactitude<sup>[61]</sup>. Comme il était sans argent, une amie de sa sœur Charlotte, madame Marchand, qui imprimait les *Affiches d'Artois*, lui prêta dix louis et une malle où l'on entassa les vêtements du député, entre autres « trois culottes noires fort usées, un habit de velours noir reteint, six chemises en bon état, trois paires de bas de soie dont une presque neuve, un petit manteau noir, une robe d'avocat, un chapeau à porter sous le bras » et une quantité d'exemplaires de ses factums électoraux<sup>[62]</sup>. Il est très probable qu'il n'arriva pas à Versailles, le 2 mai, à temps pour défilier, avec les autres députés du Tiers État, devant le Roi qui avait reçu, ce même jour, à onze heures, les représentants de la noblesse et, à une heure, ceux du clergé. La réunion de « ces messieurs du Tiers » était indiquée, pour quatre heures, dans le salon d'Hercule, où ils devaient se rendre par l'escalier tournant de la chapelle, côté droit. Ils s'y trouvèrent au nombre de 560<sup>[63]</sup>. Trois mortelles heures se passèrent en discussions avec les maîtres des cérémonies et les huissiers ; enfin le défilé commença à travers les splendeurs des salons et de la Galerie : on avait disposé des barrières formant un couloir étroit que suivaient, peu docilement, l'un derrière l'autre, les représentants, tandis que, à l'abri de ces balustrades, les belles dames et les habitués de la Cour regardaient passer « ces braves gens<sup>[64]</sup> ». Parvenu à la chambre du roi, chacun faisait un profond salut à Louis XVI qui, debout entre ses deux frères, entouré d'une foule d'élégants seigneurs, causait et riait sans prêter la moindre attention au défilé des élus de la Nation. Un seul arrêta les regards de Sa Majesté par la singularité de son costume, veste noire, gilet brun : c'était un laboureur, le père Gérard, député par la sénéchaussée de Rennes. Le Roi lui dit : « Bonjour, mon bonhomme<sup>[65]</sup>. » Ces menus faits colportés, propageaient le mécontentement.

Robespierre était certainement à Versailles pour la procession du 4 mai, pompe militaire et religieuse où la susceptibilité vétilleuse des députés du Tiers fut exposée à de nouveaux froissements. Il avait fait le voyage avec trois de ses collègues de l'Artois, les plus humbles : Payen, cultivateur à Boiry-Becquerelle, Fleury, fermier à Coupelle-Vieille, et Petit, laboureur à Magnicourt-sur-Canche. Ils trouvèrent tous quatre à se loger dans une auberge située à l'extrémité de la ville, rue de l'Étang, n° 16<sup>[66]</sup>, à l'enseigne du *Renard*<sup>[67]</sup>. Les trois campagnards dépaysés ne quittaient pas d'une semelle Maximilien<sup>[68]</sup> et ce furent ses premiers

« séides<sup>[69]</sup> ».

Mais pour lui quelle revanche des humiliations passées, ce jour du 5 mai, où, dès huit heures du matin<sup>[70]</sup>, il se trouve, avec ses trois inséparables, dans ce hangar qui empiète sur la rue des Chantiers et sert de vestibule à la salle des États ! Les trois ordres sont là, pêle-mêle ; il coudoie les plus grands seigneurs, les prélats les plus illustres de France<sup>[71]</sup>. Le grand maître des cérémonies, M. le marquis de Dreux-Brézé, veille à l'ordre, beau jeune homme<sup>[72]</sup>, grand, bien fait, « avec un manteau tout brillant d'or et de pierreries, les doigts couverts de diamants et la tête empanachée de plumes d'une éclatante blancheur ; un bâton d'ébène, garni d'une poignée d'ivoire, qu'il tient avec grâce, est la marque de ses hautes fonctions<sup>[73]</sup> ». Du haut d'un balcon, un héraut d'armes fait l'appel ; les aides des cérémonies, avec une déférente politesse, examinent sommairement les pouvoirs de chacun des députés qu'ils introduisent ensuite dans la salle d'assemblée<sup>[74]</sup>. Un éblouissement<sup>[75]</sup>. Deux majestueuses colonnades forment les côtés de l'immense nef, au bout de laquelle, en hémicycle, s'élève le sanctuaire où, tout à l'heure, prendra place le roi de France, sous un haut dais dont l'opulente draperie de velours violet, brodé de fleurs de lys d'or, se retrouse pompeusement en lourds plis soyeux. À côté du trône préparé pour Louis XVI, se trouve, un peu plus bas, celui qu'occupera la Reine, puis les fauteuils, les tabourets et les banquettes pour les princes et les dignitaires. Les plus beaux tapis de la Savonnerie couvrent les marches de l'estrade royale et tout le parquet de la salle<sup>[76]</sup>, qui se remplit peu à peu ; à l'extrémité opposée au trône, les représentants du Tiers sont entassés, vu leur nombre, « sur des banquettes sans dossiers et très serrées<sup>[77]</sup> », à leur droite, le long de la colonnade, prennent place les députés de la Noblesse et, en face de ceux-ci, les délégués du Clergé ; entre les deux ordres privilégiés, le centre de la salle reste vide. Une foule d'élégantes occupe déjà les tribunes entre les colonnes, et le mouvement de cette installation se prolonge durant quatre heures.

Vers midi enfin, il est terminé : le coup d'œil d'ensemble est splendide : la Noblesse, coiffée de plumes blanches<sup>[78]</sup>, avec justaucorps à parements de drap d'or, l'alignement des soutanes rouges ou violettes des prélats assis au premier rang de la députation du Clergé<sup>[79]</sup>, dans le fond moutonne l'entassement des bonnes gens du Tiers, en habits noirs et en petits manteaux ; sur l'estrade, les ducs et pairs, les gouverneurs de provinces, les quinze conseillers d'État, les vingt maîtres des requêtes, et, tout à coup un cri : Le Roi ! toute l'assistance debout, un grand *vivat* enthousiaste, tandis que Louis XVI, la Reine, les princes du sang, les princesses se placent, parmi de grands saluts et de profondes

révérences, dans l'empressement des chambellans et des dames d'honneur.

Maintenant le Roi parle ; sa voix nette et claire s'élève dans le silence « auguste et majestueux » que rompent, dès qu'il s'est tu, de longues protestations d'amour et de vénération ; puis on voit le garde des sceaux, en simarre violette et cramoisie, se diriger vers le trône, mettre un genou en terre pour prendre les ordres de Sa Majesté, et revenir « à reculons » vers son tabouret<sup>[80]</sup>. Il lit quelque chose qu'on n'entend pas, et M. Necker, directeur général des finances, commence son rapport : une heure, deux heures, trois heures et plus, on entendra sa voix, puis celle de l'assistant qui le relève dans cette pénible tâche<sup>[81]</sup>, énoncer des nombres, aligner les millions, parler primes, tabac râpé, anticipation, caisse d'escompte, pensions, régies...

Au bout d'une heure, déjà, une terrible fatigue pèse sur l'assistance ; l'attention la plus appliquée s'égaré dans ce dédale de chiffres et d'évaluations. À quoi songent-ils ceux qui sont là, obligés de garder une contenance intéressée et approbative ? On imagine le Roi regrettant sa chasse manquée ; la Reine inquiète, redoutant la chute du dais couronnant l'estrade où se tient la Cour ; elle a su, par hasard, que l'énorme poids de ce baldaquin est en disproportion avec la légèreté de la charpente qui le soutient <sup>[82]</sup>, et elle a recommandé « de bien prendre garde : le moindre craquement pourrait tout compromettre <sup>[83]</sup> ». Les belles dames étouffent leurs bâillements, regrettent d'être venues et n'osent quitter la place à cause de la présence du Roi. Beaucoup pensent à l'heure du dîner, passée depuis longtemps, sans que rien permette de prévoir quand finira l'interminable lecture.

Perdu là-bas au fond de la salle, dans la foule compacte des gens du Tiers, le petit avocat d'Arras, absorbé dans ses préventions chicanières, suit, de ses yeux de myope, les péripéties de cette cérémonie où la monarchie apparaît comme une institution inébranlable, dans l'appareil grandiose de ses traditions séculaires et « toute la pompe d'une cour idolâtre ». Jamais il n'a dû se sentir si infime, si désarmé, si impuissant, si humble. Comment espérer, – pauvre provincial inconnu, sans relations et sans crédit, avec son vieil habit reteint et sa mine chétive, – comment espérer une place, si modeste soit-elle, dans ce congrès d'hommes éminents par le rang, les titres, la fortune ou le talent ?

Il se rua témérairement à cette tâche paradoxale ; encore qu'il ignorât tout de la stratégie parlementaire, il se forçait à parler, – pour parler, – afin de s'aguerrir, car, de son aveu, « il tremblait toujours en approchant de la tribune<sup>[84]</sup> », et « ne se sentait plus » au moment de prendre la parole<sup>[85]</sup>. On ne l'écoutait guère ; ses motions semblaient saugrenues à ces gens qui, pour la grande majorité, ne se

doutaient pas qu'ils faisaient une révolution. À peine s'informaient-ils du nom de cet agité qu'on voyait surgir de sa banquette à tout propos et qui se démenait parmi le bruit et les rires, le cou et les épaules secoués de mouvements convulsifs, les mains crispées d'un frémissement nerveux<sup>[86]</sup>. Il restait anonyme, ne frayant avec personne, n'étant admis dans aucun des nombreux Comités de l'Assemblée ; si quelque compte rendu citait son nom, c'était en l'estropiant : M. Robert-Pierre, M. Robertspierre<sup>[87]</sup>, M. Roberspierre<sup>[88]</sup>, M. de Robertz-Pierre<sup>[89]</sup>. Le plus souvent on imprime : *un membre*, ou \*\*\*<sup>[90]</sup>. Ainsi, quand, le 6 juin, l'archevêque d'Aix, M<sup>gr</sup> de Boisgelin<sup>[91]</sup>, attire l'attention des députés du Tiers sur la misère du peuple et présente, pour mieux émouvoir leur compassion, un morceau de pain noir, c'est *un inconnu* qui réplique insolemment au prélat<sup>[92]</sup>. « Si vos collègues ont tant d'impatience à soulager les pauvres, renoncez à ce luxe qui offense la modestie chrétienne, aux carrosses, aux chevaux, et vendez, s'il le faut, un quart des biens ecclésiastiques... » Cet inconnu était Robespierre. Son apostrophe souleva un grondement, d'approbation chez quelques-uns, de blâme chez beaucoup d'autres : on en était encore aux discussions courtoises et l'intervention de ce malappris faisait scandale<sup>[93]</sup>. Elle lui nuisit plus qu'elle ne le mit en valeur ; quelques semaines plus tard, las de ne pas être écouté, ayant réclamé que chacun, « sans crainte de murmures, puisse offrir à l'Assemblée le tribut de ses opinions », il fut interrompu par une tempête de cris : *À l'ordre ! À l'ordre !* et obligé de quitter la tribune<sup>[94]</sup>. Tout autre que lui aurait perdu courage ; il s'obstina. Le voici, en octobre, qui « fatigue » de nouveau ses collègues : il s'agit d'une formule de promulgation des lois : il ne veut plus du traditionnel : « *tel est notre bon plaisir* », et il propose : « *Peuple, voici la loi que vos représentants ont faite : qu'elle soit inviolable et sainte pour tous...* » Un député gascon goguenarde : « Eh ! levons-nous ! C'est un cantique ! » Les rires éclatent et Robespierre s'effondre dans le tumulte<sup>[95]</sup>.

Si l'on en croit les *Mémoires* d'un de ses collègues du côté droit, il subit pis encore : un jour, debout à son banc, il répétait au milieu du bruit : – « Je demande une mesure... Je demande une mesure... » Une voix répondit : – « Donnez-lui une mesure d'avoine<sup>[96]</sup> ! » Il se tut et s'assit. Mais ces meurtrissures avivaient sa haine de la supériorité d'autrui et la persuasion de son propre mérite ; l'une et l'autre fermentaient en son âme ulcérée dans l'attente des revanches éventuelles.

Sa vanité saignante ne trouvait d'épanchement qu'en longues lettres adressées à son ami Buissart : il y rabaisait tous ceux dont le talent ou la réputation dominaient l'Assemblée, les Malouet, les Target, les Mirabeau, les d'Espréménil,

les Mounier... Dès le 24 mai, Robespierre les avait jugés très inférieurs à leur renommée : « M. Mounier ne jouera pas ici un aussi grand rôle que dans sa province, parce qu'on lui soupçonne des prétentions... Il est loin, d'ailleurs, d'être un homme éloquent. J'ai vu M. Target arriver ici, précédé d'une grande réputation... il a ouvert la bouche..., on s'est apprêté à l'écouter avec le plus grand intérêt ; il a dit des choses communes avec beaucoup d'emphase... Le comte de Mirabeau est nul, parce que son caractère moral lui a ôté toute confiance... Mais le plus suspect, le plus odieux à tous les patriotes, est M. Malouet... Cet homme, armé d'impudence et pétri d'artifices, fait mouvoir tous les ressorts de l'intrigue... En général, la Chambre de la Noblesse renferme peu d'hommes à talents ; d'Espréménil entasse tous les jours extravagances sur extravagances... Quant au clergé, il n'est pas d'artifices que les prélats n'emploient pour séduire les curés ; ils ont été jusqu'à insinuer que nous voulions porter atteinte à la religion catholique<sup>[97]</sup> ! » Il n'y a guère que les paysans avec lesquels il vit, et dont il est évidemment admiré, qui trouvent grâce à ses yeux : – « les députés d'Artois sont cités comme des patriotes décidés ; c'est ce qu'auront peine à concevoir ceux qui ont blâmé le choix des cultivateurs que renferme notre députation<sup>[98]</sup>. »

Il connaît pourtant quelques satisfactions d'amour-propre : ce jour du 10 juillet, par exemple, où il fait partie de la délégation de vingt-quatre membres chargés de porter au Roi le vœu de l'Assemblée sur le retrait des troupes cantonnées à Versailles ; outre un archevêque, un évêque, un duc, on a choisi les députés du Tiers d'opinion avancée ou dont la turbulence est notoire ; – peut-être les autres se sont-ils tous récusés, car la démarche est malséante ; – et il va au château avec Mirabeau, Barère, Pétion, Buzot qui, déjà, éprouve pour son collègue Robespierre, « cet homme à figure de chat », une aversion invincible<sup>[99]</sup>. La semaine suivante, Louis XVI rend visite à sa bonne ville de Paris et Robespierre se mêle au cortège. Il fait la route à pied, assiste à la réception de l'Hôtel de ville et va voir les ruines de la Bastille ; dans une longue lettre à Buissart, il note avec satisfaction qu'il y fut conduit par les citoyens armés de la milice bourgeoise, lesquels « se faisaient un plaisir d'escorter par honneur les députés » ; et ceux-ci « ne pouvaient marcher qu'aux acclamations du peuple<sup>[100]</sup> ». Ovation flatteuse, mais qui s'adresse en bloc à nos seigneurs de l'Assemblée nationale dont la France attend l'imminente restauration de l'âge d'or. Lui, contrairement à ce qu'il espérait, n'émerge point, en dépit de ses efforts. Combien de temps va-t-il végéter de la sorte ? Quand les *Actes des apôtres* le persifleront, ils l'appelleront « un pauvre boursier », et Mirabeau lui-même, dont il essaie de suivre le sillage, dira de lui, dédaigneusement : « On ne